



Comptes bancaires oubliés et perdus

Par **maudponv**, le **24/12/2016** à **01:28**

Bonjour,

j'ai 20 ans et mes parents sont actuellement en procédure judiciaire de divorce assez tumultueuse. Pour faire simple ma mère veut plumer mon père et lui a déjà volé de l'argent car il n'a jamais géré les comptes et lui a fait aveuglément confiance. Malheureusement on est au courant du vole que depuis novembre. Je lui ai donc enlevé sa procuration sur mon compte courant et me suis assurée qu'elle n'avait pas accès à l'assurance vie sur laquelle mon grand père décédé a placé son héritage avant de nous quitter. Cependant il existe un ou plusieurs comptes à mon nom sur lesquels est placé de l'argent, dont un où est placée une certaine somme d'argent, ouvert depuis ma naissance, et résultant de chèques pour mes anniversaires et mes noëls en plus de sommes versées régulièrement pour mon futur. Tout cela représente une somme assez conséquente. Seulement, ni mon père ni moi nous souvenons de la banque où pourrait être placée cette somme d'argent. Savez vous comment je pourrais faire pour retrouver la trace de ce ou ces comptes ou du moins la ou les banques concernées à fin d'en bloquer l'accès à ma mère et de vérifier si la somme présente est bien la bonne?... Sachant que je ne parle plus à ma mère en raison de ses agissements qui ne s'arrêtent pas simplement au vole d'argent envers mon père. C'est assez urgent... J'espère que quelqu'un aura une solution à m'apporter. En attendant, je vous remercie de l'attention portée à ma question.

Par **Visiteur**, le **24/12/2016** à **18:21**

Bonjour,

Je pense que vous pouvez vous adresser à la CNIL, qui gère le fichier FICOBA

Par courrier

3 Place de Fontenoy

TSA 80715

75334 Paris cedex 07

Le dépôt de plis à l'accueil est possible du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

La CNIL ne reçoit pas le public et n'assure aucun renseignement sur place

Par téléphone

+33 1 53 73 22 22

Accueil téléphonique ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h30 (18h le vendredi)

Renseignements juridiques ouverts de 10h à 12h et de 14h à 16h

Par **Visiteur**, le **26/12/2016** à **09:39**

Bonjour,

je vous suppose majeur ? Ce compte est à votre nom ? A moins que votre maman ait une procuration, elle ne peut rien faire sur ce compte ! Ou la banque commettrait une faute !? Sinon ne pas se souvenir dans quelle banque ce compte se trouve !? J'ai la sensation que vous êtes comme votre papa !? La gestion de l'argent ce n'est pas votre truc !? Vous dites que votre maman a volé de l'argent à votre père ? Je peux me tromper mais je crois qu'il n'y a pas de vol entre époux. Ce qui appartient à l'un, appartient à l'autre ! Sauf contrat de mariage bien sur !